

13^{ème} Banana's CUP - AVIS DE COURSE

DIMANCHE 24 MARS 2019

AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes

REGLES

- La régata sera régie par les règles définies dans *Les Règles de Course à la Voile ISAF. 2017-2020* (RCV)
- Les règles de classes et les règles de jauge concernées
- Les règlements **OSIRIS**
- Les prescriptions de la **FFV**
- Les règles particulières au **CVAT**

PROGRAMME

La régata se déroule sur un jour **Dimanche 24 mars 2019**

10 H 45 - 1^{er} Signal d'avertissement.

4 courses seront courues si possible.

A partir de 18 H30 -Proclamation des résultats avec remise des coupes et pot de l'amitié.

En cas de météo défavorable le **24 mars** les courses du jour pourront être reportées à une date ultérieure.

LIEU

La baie des Sablettes

PARCOURS

Les parcours seront de type « BANANE »

PUBLICITE

La régata est classée en **Catégorie C**. La présentation de la carte PUB est obligatoire.

CLASSEMENT

Le classement sera fait sur toutes les courses validées :

- moins la plus mauvaise si au moins trois courses sont courues
- Le système de point à **minima** s'appliquera
- Le système **OSIRIS** sera utilisé avec la formule « **temps sur distance** »

CLASSEMENT COMPTANT POUR LE CHALLENGE DE LA RADE DE TOULON

Les courses compteront pour le classement du challenge CVAT.



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur



INSCRIPTIONS

Du **samedi 9 mars** au **vendredi 22 mars** aux heures d'ouvertures du secrétariat (9h à 12h du mardi au samedi) et **samedi 23 mars de 9h00 à 17h00**. Les inscriptions par courrier, email (yxsablettes@free.fr) et sur le site internet (www.yxsablettes.org) sont possibles durant cette période, un paiement en ligne des droits d'inscription est possible depuis le site internet.

Date limite d'inscription Samedi 23 mars 2019 à 17h00

ADMISSIBILITE

La régates est ouverte aux bateaux suivants :

CLASSES	PAVILLON PREPARATOIRE	
P (spécifique CVAT)	-----	Flamme Blanche
A - B - C - D1	-----	Flamme 1 D1 : voiliers groupe D ayant RTG ≤ 25.5 brut
R1 - R2 - L et Neptune	-----	Flamme 2
D2 - R3 - R4	-----	Flamme 3 D2 : voiliers groupe D ayant RTG > 25.5 brut

Les coureurs devront tous être en possession de la Licence FFV COMPETITION 2

FRAIS DE DOSSIER

Les Frais de dossier requis sont de **30 euros par équipage**

INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site du Yacht club des Sablettes : <http://www.yxsablettes.org/>.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle : "Décision de courir". L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

INFORMATION COMPLEMENTAIRES

- N° TL du club 0494305249 ; Site : « www.yxsablettes.org »
- Aucun bateau participant à l'épreuve ne pourra rester au port de St Elme, l'entrée du port n'excédant pas un mètre de hauteur d'eau.